Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N 3.22. — TELEPHONE

AUX GREVISTES DU TEXTILE

Le paiement des indemnités de grève aux syndiqués du Textile aura lieu demain samedi, au bureau du syndicat, à « La Paix », dans l'ordre suivant :

Ceux du tissage Boulanger, à neuf heures du matin.

Ceux de la filature « La Textile », à neuf heures et demie.

Ceux de la filature du « Beau Chêne », à dix heures.

Ceux de la filature Motte-Blanchot, à dix heures et demie.

Ceux de la filature Cavrois-Mahieu, à six heures trois quarts du soir.

ILS PROMETTAIENT, ILS TIENNENT

Mercredi, vers quatre heures du soir, Gustave Derzelle, âgé de 12 ans, demeurant rue de la Redoute, chez Dupont, et Deverman Victor, âgé de 10 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, sont entrés dans l'estaminet situé rue Archimède, 28, et, profitant de ce qu'il n'y avait personne dans l'établissement l'un d'eux, Derzelle, retira le tiroir du comptoir. Il s'apprêtait à en verser le contenu dans son cache-nez que son camarade lui tendait, lorsqu'ils furent surpris par la cabaretière, qui les fit arrêter.

C'est la troisième fois depuis six jours que ces enfants sont arrêtés pour vol. Aussi, ils ont été maintenus en état d'arrestation pour être conduits au Parquet.

VOL DE LINGE

Marie Fouck, âgée de 21 ans, servante, chez Mme Valentin Vanschamelhout, femme Liéter, cabaretière, 170, rue de l'Alma, a été mise en état d'arrestation pour vol de linge, estimé 6 francs, au préjudice de sa patronne.

CHUTE DANS L'ESCALIER

Chez Florimond Wattel, rue du Moulin, Louis Mahu, âgé de 33 ans, tisserand, demeurant 9, rue Montgolfier, a glissé dans l'escalier du tissage et est tombé sur le bras droit et s'est très sérieusement blessé.

Il devra chômer pendant deux longues semaines.

TOMBE D'UNE ECHELLE

Désiré Vangersdael, âgé de 25 ans, ouvrier peintre, chez Cordonnier, entrepreneur de peinture, était occupé à des travaux dans la maison portant le numéro 176 de la rue du Coq Français.

En montant à une échelle il a mal posé le pied et est tombé.

Dans sa chute il s'est contusionné très fortement la jambe droite.

LA CHASSE AUX CHAUFFARDS

On leur multiple les avis mais ils refusent d'en tenir compte. Chaque audience de simple police c'est une tournée de chauffeurs qui comparaissent pour leur compte et celui de leurs maîtres.

Jeudi, il n'y eut pas moins d'une demi douzaine à défiler devant la barre. Ce fut d'abord Alfred Varrongeval, puis Louis Lorthiois, Cyrille Plumont, Thiriez Gaetan Vandenbrock, Vital Joye.

Le plus sévèrement condamné, Cyrille Plumont, s'en tire avec deux francs.

Il est avec des peines pareilles qu'on prétend les rendre sages !

Xme FETE ANNUELLE DU TIR FRANÇAIS

1910 constituera pour notre ville une date saillante particulièrement rehaussée par l'importance de la manifestation patriotique inédite jusqu'ici dans la région du Nord, soulignée encore d'ailleurs par des coïncidences aussi heureuses que remarquables.

A très bref délai, il y aura exactement soixante ans que fut fondée — ce fut le 1er mars 1850 — la société du « Tir National de Roubaix », vaillante organisatrice en 1910 de la dixième fête annuelle du Tir Français.

C'était au lendemain de la terrible guerre de Crimée, et la poussée virile qui, à Vincennes, venait s'orienter vers le développement du Tir à l'arme de guerre, alors à l'aurore d'une transformation radicale, se manifestait partout dans le Nord.

Un « Tir National », désignation générique utilisée couramment, à cette époque, s'érigeait successivement à Roubaix tout d'abord, puis à Tourcoing, Douai et quelques autres villes des Flandres.

Auprès de ce centenaire mémorable, se juxtapose un trentenaire encore remarquable pour nos tireurs : C'est celui de la fondation du « Carabinier », le journal officiel hebdomadaire nordiste du Tir et qui, pendant tout le mois de juin, sera le bulletin quotidien de la Fête. Ce fût en 1880 qu'Emile Frère, de Tourcoing, qui trois ans plus tard, devait être le premier secrétaire général de la « Fédération des Sociétés de Tir à longue portée de la région du Nord », créait ce périodique qui devenait l'organe de ce puissant groupement. Rappelons à ce propos que le premier vice-président de la nouvelle Fédération fut aussi l'un de nos plus distingués concitoyens, le regretté Amand Haringkouck, président des « Carabiniers roubaisiens », chevalier de la Légion d'Honneur, qui devait périr si tragiquement à Saint-Gervais !

Et, ses promesses chatoyantes, l'année nouvelle nous apporte l'augure d'événements sensationnels propres à Roubaix, et où viendront s'affirmer la cordialité sincère des nations qui nous entourent tout particulièrement l'amitié traditionnelle qui nous lie à la Belgique si proche !

A l'heure actuelle, le grand public s'émerveille de l'énorme total des prix offerts à l'habileté des concurrents et qui atteindra au Concours National et international une somme globale de 250.000 francs. Ce résultat, inespéré tout d'abord, et qui s'affirme catégoriquement, est prometteur d'une participation invraisemblable, extrêmement profitable au commerce local.

Pour fournir des chiffres intéressants, nous saxons déjà que dix nations étrangères ont été invitées officiellement à participer au XVIIe Concours Annuel de « L'Union des Sociétés de Tir de France », à Roubaix en juin 1910. Ce sont : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suisse. La coopération effective qui résultera de l'afflux de ces éléments variés, l'appoint formidable surtout des tireurs belges, venant s'ajouter à la masse compacte des tireurs français, nous vaudra un nombre de concurrents très voisin de 25.000 adhérents aux diverses catégories.

Aussi, au lendemain d'une entente cordiale aussi complète que généralisée, justice sera une fois encore rendue aux qualités si particulières qui caractérisent la Flandre Française et ses industrieux habitants : La lumière viendra bien du Nord !

RÉUNION DE COMMISSIONS

Les sixième et troisième commissions se réuniront le vendredi 7 janvier 1910, à six heures du soir, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. — Caisse des Ecoles. — Budget primitif de l'exercice 1910 ; approbation.

2. — Collège de jeunes filles. — Internat : fourniture de bière en 1910 ; marché de gré à gré ; approbation.

3. — Automobilisme. — Cours de chauffeurs : demande de subvention par l'Automobile-Club du Nord de la France.

4. — Condition publique. — Frais de camionnage : injonction de la Cour des Comptes.

5. — Conservatoire national de musique de Roubaix : création d'un cours de diction.

6. — Secours et subsides. — Sociétés de musique ; demandes de subvention.

7. — Secours et subsides. — Conservatoire national de musique de Paris ; demande de renouvellement de bourse.

8. — Secours et subsides. — Institution des sourdes-muettes et aveugles de Lille ; demande de demi-bourse et de trousseau ; la jeune Colasse Joséphine, aveugle.

9. — Secours et subsides. — Institution des sourds-muets et aveugles de Bonchin ; demande de demi-bourse et de trousseau ; le jeune Delrue Maurice.

Réunion des quatrième et troisième commissions, le vendredi 7 janvier 1910, à cinq heures trois quarts du soir.

1. — Service de l'Ebouage. — Vente de deux chevaux réformés ; marché de gré à gré ; approbation.

2. — Service de l'Ebouage. — Soins à donner aux chevaux ; traitement du vétérinaire.

Réunion des cinquième et troisième commissions, le vendredi 7 janvier 1910, à cinq heures et demie du soir.

1. — Sapeurs-pompiers. — Liquidation de la pension de M. Edouard Delattre, caporal.

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de domicile sont invités à en faire la déclaration verbale ou écrite à la mairie de Roubaix (Bureau des Elections), avant le 14 janvier.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin de revision en 1909 sont priés de vérifier de suite leur inscription et doivent se considérer comme radiés de la liste électorale.

Théâtres, Fêtes et Concerts

HIPPODROME-THEATRE

Pour répondre aux demandes qui nous sont adressées, rappelons que le spectacle de l'impresario Ch. BARET, fixé au dimanche 9 janvier 1910, en matinée, commencera par l'ALIBI et se terminera par le STRADIVARIUS.

Cette dernière pièce ne pouvait être placée au début de la représentation, car elle aurait pu être prise pour un simple lever de rideau. A la Comédie-Française, le STRADIVARIUS est toujours joué en fin de spectacle.

Nous applaudissons d'ailleurs à l'ordonnance très judicieuse de ce programme, car après l'impressionnant ALIBI, M. Baret nous devait de la gaieté et l'acte de M. Max Maurey, est, paraît-il, d'une irrésistible drôlerie. Un amateur (une poire, dirait Courteline), paie 12.000 francs un violon de Stradivarius qui vaut bien quatre francs. C'est un thème qui promet !

THEATRE DU FONTENOY

La troupe du Théâtre des Folies Dramatiques de Paris donnera dimanche prochain 9 janvier, en matinée à trois heures et demie et en soirée à huit heures et demie, deux représentations extraordinaires de « UNE FEMME DE FEU, vaudeville en trois actes, qui tint l'affiche plus d'un an à Paris. Ce succès était pleinement justifié car la pièce provoque le fou rire du commencement à la fin ; ce qui fit dire à un critique parisien : « Voir une *Femme de Feu*, c'est se Varoiner contre la neurasthénie ! »

Le spectacle commencera par LE PLONGEON comédie en un acte.

Prix ordinaire des places. Location rue Richard-Lenoir, 25.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX DU 6 janvier 1910

Naissances. — Yvonne Goffez, avenue Julien Lagache. — Lucien Samyn, rue de la Chapelle-Carrette, cour Deregnancourt, 3. — Félix Vraux rue d'Arcole, cour Joye, 19.

Décès. — Alphonse Hedebant, 44 ans, cantonnier, quai d'Anvers. — Emile Mazurelle, 4 mois, avenue Julien Lagache. — Thérèse Tengels, 71 ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Gustave Couplet, 58 ans, monteur de Chaînes, avenue Julien Lagache. — Georgette Van Maele 2 mois, rue Turgot, 176.

CROIX

VOLEUR QUI AVOUE. — Mme Marie Wuyffels, 65 ans, peigneuse et Gustave Dejonghe, 51 ans, mouleur, demeurent dans la même maison, ménage à part, rue Boudin, 37.

Le 1er janvier, Mme Wuyffels s'absenta environ une demi heure, quand elle revint son coffre était défoncé et elle constata la disparition d'une *somme de 110 francs en* pièces de cinq francs.

Une enquête fut ouverte. Dejonghe, interrogé au commissariat de police finit par avouer en être l'auteur.

Le garde se rendit chez lui et constata qu'une somme de quarante francs était cachée sous les tuiles d'un petit réduit dans sa cour. Dejonghe qui prétend n'avoir volé que 50 francs sera poursuivi.

MOUVEMENT DE LA POPULATION en 1909 — Naissances : 353 — Reconnaissances : 9 — Jugement rectificatif : 1 — Mariages : 132 — Divorces : 7 — Décès : 230.

Décès du mois de décembre : moins de 1 an : 5 — De 10 à 60 ans : 2 — De 60 et au-delà : 8

Causes des décès : Diabète : 1 — Ulcère de l'estomac : 1 — Convulsions : 2 — Cancer de l'estomac : 2 — Affection cardiaque : 2 — Cirrhose du foie : 1 — Méningite : 2 — *Tuberculose pulmonaire* : 1 — Bronchite : 1 Pneumonie grippale : 1.

ETAT CIVIL du 5 janvier 1910 — *Décès.* — Degallaix Marthe, 3 mois rue de Thionville, 20. — Vercruysse Jean-Baptiste 79 ans, Hospice de Croix. — Vinchon Louis, 55 ans, sans profession rue de Bonchin 17.

WASQUEHAL

ADJUDICATIONS. — Diverses adjudications ont été passées hier à 3 heures, à la mairie.

M. Léon Stien a été nommé adjudicataire pour le charbon.

Mme Sophie Legrand a été nommée adjudicataire pour les *droits de place*.

M. Romain Vandewalle a obtenu l'enlèvement des boues.

NOS CONSCRITS. — La classe de 1909 comprend 63 conscrits.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — François Waterloo et Charles Clause, *sous-brigadier et préposé*, ont arrêté, à 5 heures 15 du soir, chemin Piat Victor, Seroeck, âgé de 18 ans, demeurant rue Pierre-Legrand, 217, qui conduisait deux chiens à la frontière.

Les deux chiens ont pris la fuite.

LANNOY

LE BANQUET DES GARDES CHAMPETRES. — Hier a eu lieu, dans les salons de l'hôtel de ville, et sous la présidence du colonel Poulain, garde de Gruson, le banquet annuel des gardes du canton.

M. Duprêts, garde à Mouvaux, président de la Fédération *départementale*, était présent.

Durant ce banquet, très bien servi, l'animation ne cessa de régner un moment.

A l'heure des toasts, le garde Hespel, d'Annapes, se faisant l'interprète de ses amis, adressa des compliments très cordiaux au colonel, qui, malgré son grand âge — 86 ans — remplit encore ses fonctions avec un zèle *et un dévouement* qui fait l'admiration de tous.

Ovationné et très ému, l'affectueux vieillard remercia. A son tour, le garde Duprez prit la parole pour remercier l'assistance.

De joyeux vivats se firent entendre, la fête se continua au milieu des chansons et... aucun procès-verbal pour ivresse ne fut dressé.

A LA LANNOYENNE. — Les administrateurs et membres adultes et pupilles sont convoqués à la réunion générale qui aura lieu ce soir, vendredi, à 8 heures précises.

HEM

PROCES-VERBAL. — Le garde a dressé procès-verbal au nommé Senflaire, de Néchin, pour circulation en vélo sur un trottoir interdit.

GAZETTE TOURQUENNOISE

LA FRAUDE

Le sous-brigadier des douanes Roisin et le préposé Hennequart, de service à la plaine Housel, ont arrêté Henri Leclercq, 41 ans, rattacheur, boulevard de l'Egalité, qui colportait 25 kilos de café vert valant 60 francs.

Leclercq a été déféré au parquet.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Chez Duvilliers-Wattine, Marie Hoornaert, âgée de 13 ans, bacleuse, demeurant rue Drouot, a fait une chute et s'est contusionné le coude gauche. On lui a prescrit dix jours de repos.

— Chez Motte-Devavrin, Marie Vandemeulcke, âgée de 14 ans, demeurant rue Drouot, a été brûlée au poignet droit par du café qui s'est échappé d'une gourde.

TOMBE D'UN CAMION

Joseph Lièvin âgé de 45 ans, demeurant rue du Jura, et employé chez Lantoin et Paris, passant rue des Cinq Voies, est tombé d'un camion qu'il conduisait et s'est contusionné le pied gauche.

COURSE CYCLISTE

La société « Les Joyeux Cyclistes » qui a son siège 38, rue de la Croix-Rouge, informe les amateurs qu'elle organise une course Tourcoing-Wez-Macquart, pour le dimanche 3 juillet prochain. 250 francs de prix en espèces et objets seront décernés aux vainqueurs.

L'on s'inscrit dès à présent au siège de ladite société moyennant le droit d'inscription de 1 fr. 50.

VOL DE LINGERIE

Un panier de lingerie a été dérobé sur le marché tenu Grande-Place, au préjudice de Mme Kanoottenaert, marchande à Roubaix, rue de l'Abattoir. Une enquête est ouverte.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 6 janvier 1910

Naissances. — Trentesaux Henriette, rue de Lille, 46. — Vergote Jean, rue du Halot, 39. — Brunin Marguerite, rue de l'Ermitage, 51.

Décès. — Deloose Léon, 61 ans 8 mois, sans profession, rue de Renaix, 2 — Tack Marie-Thérèse, 52 ans 8 mois, sans profession, rue du Tonkin, 18. — Vandenbulcke Jules, 4 mois 4 jours, *rue Nationale*, 122.

LILLE

Les comédies de l'amour

Un père « cruel » reçoit, dans la rue, une volée par l'amie de son jeune fils

Une scène amusante, pour les spectateurs seulement, s'est déroulée jeudi, vers dix heures un quart du soir, rue Faidherbe, à l'angle du passage Santenaire : une dame, très bien, rossait un monsieur également très bien.

Les assistants criaient : « bis », lorsque les agents, ces gêneurs, intervinrent et emmenèrent les acteurs au poste, où le commissaire entendit le récit d'une touchante idylle et des malheurs qui la traversèrent.

Mariée et arrivée à l'âge où la raison semble assez solide pour naviguer sans chance de naufrage « sur l'océan des passions », Mme V..., qui habite vers les confins de la rue Esquermoise, se sentit du « vague à l'âme ».

Parce que de ses doigts diligents elle brodait — c'est son métier — des tourterelles se becottant sur le canevas des pantoufles ou des tendres feuillages pleins de papillons pour dossiers de fauteuils, la poésie emplissait son cœur et son esprit.

Situation dangereuse pour une femme, et « vaudrait mieux qu'elle glisse sur la glace » que sur la pente dangereuse des rêveries sentimentales.

En cet état d'esprit, elle rencontra son idéal, ce fut le coup de foudre.

Elle se laissa séduire, il avait dans les dix-huit ans, un soupçon de moustache, et portait sur l'oreille la casquette d'une de nos grandes écoles.

Ce fut tout miel durant un temps.

Mais les amoureux sont imprudents, ou bavards : le père du jeune homme connut l'idylle et mêla bientôt l'amertume de ses reproches à la crème de leurs plaisirs.

Il prétendait, ce barbare de père, que l'âge de la dame, sa situation d'épouse, etc., devaient interdire à son rejeton de continuer de si charmantes relations.

Comme si les amants pouvaient connaître de tels *obstacles et tenir compte de pareilles contingences*.

Le roman continuant, le Don Juan imberbe fut mis par son paternel dans l'obligation d'écrire le mot « fin » au bas d'un feuillet où l'on ne devait lire que « la suite au prochain numéro ».

Cela ne faisait pas l'affaire de l'amante qui tenait à feuilleter le livre *jusqu'au bout*.

Comme une lionne à qui l'on arrache son petit, elle bondit lorsqu'elle connut son malheur. « Ah ! c'était ainsi, on verrait bien ! Elle ferait du scandale plutôt ! » Elle en fit !

Rencontrant hier, rue Faidherbe, le père de son bien aimé, elle tomba dessus à coups de parapluie. Et pan ! sur la tête, les épaules, *le dos du monsieur qui levait des bras* éperdus. Elle tapa si fort que le manche cassa ; mais sa fureur n'était pas satisfaite.

D'une main sûre, elle lança à la tête du « beau père » un paquet de farine qu'elle emportait pour les crêpes à faire à la maison, le papier creva, le contenu se répandit inondant le monsieur changé en pierrot ou *en garçon meunier*.

Vous pensez si les spectateurs se tordaient lorsque les agents mirent fin à la scène.

Le commissaire de permanence, sur la plainte du père, fonctionnaire qui ne recherche pas la publicité, a dressé procès-verbal pour violences et tapage, à l'ardente brodeuse.

Triste conclusion d'un conte charmant !

UN TAMPONNEMENT

A 7 h. 20 ce matin, un car G a tamponné rue Pierre-Legrand le camion de M. Pérus, *fabricant de céruse, même rue*.

Chargé de 5.000 kilos et solidement construit le véhicule à chevaux a résisté victorieusement au tamponneur électrique, ne subissant que des dégâts insignifiants.

CYCLISTE CONTRE AUTO

A 6 h. 10 du soir, M. Alphonse Vroment, chasseur dans un café et habitant rue des Promenades, 2, à La Madeleine, passait à bicyclette sur la Grande-Place, effectuant une course pressée.

Pour raccourcir le chemin le jeune homme voulut se faufiler entre les voitures de *place en stationnement*.

Sa manœuvre réussit, mais le chasseur ne vit pas un auto qui arrivait sur lui en biais et se dirigeait vers la rue Esquermoise

Il piqua droit sur l'auto, la voiture D-2-900 appartenant à M. Crespel, filateur, rue des Fleurs, 14 et conduite par le chauffeur Joseph Prévost.

C'était la lutte du pot de terre et du pot de fer : le cycliste roula sur le sol, mais put se relever sans blessure grave. Sa bécane, cela va sans dire, est à peu près hors d'usage, la roue de devant complètement tordue.

IL NE FAUT PAS TOMBER DE HAUT

En vaquant à ses occupations dans sa chambre, rue des Trois-Mollettes, 36, M. *Louis Demesine, 61 ans, commissionnaire* public, fit un faux pas qui le précipita rudement sur le parquet.

Incapable de se relever, le vieillard fit appel à l'aide des voisins, qui requirent le docteur Ladrière.

Le praticien constata une fracture de la cuisse gauche et fit admettre M. Demessine *à l'hôpital* Saint-Sauveur.

Je ne fume que le NIL

LES TRAITRISES DU PAVE

M. Oscar Hermez, 27 ans, tueur à l'abattoir, habitant 46 bis, rue Saint-Sébastien, passait rue de Paris lorsqu'il trébucha sur le trottoir.

Tombant lourdement, M. Hermez se fit au crâne une blessure qui fut pansée dans une pharmacie ; une lésion dans l'aine fait en outre craindre une hernie.

Le blessé a été transporté et admis à l'hôpital Saint-Sauveur.

DANS LE TEXTILE

Aucun changement à signaler dans la situation de la grève dans les établissements Spriet et Legault.

A la suite d'une réunion tenue hier après-midi à la Bourse du travail, les ouvriers et ouvrières de ces tissages, au nombre d'une centaine, ont décidé, après avoir entendu le camarade Cnudde, de continuer la grève jusqu'à complète satisfaction et se sont séparés aux cris de Vive l'organisation ouvrière !

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace VICTOR VAISSIER

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MARQUETTE

Le feu à l'asile d'aliénés de Lommelet

DIX MILLE FRANCS DE DEGATS

Un incendie dont les causes sont restées jusqu'à présent inconnues a sévi dans la journée d'hier jeudi, à l'asile d'aliénés de Lommelet situé à Marquette.

Le feu se déclara vers onze heures et demie du matin dans un séchoir de linge situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment de l'asile.

L'incendie gagna rapidement et menaçait de faire de grands dégâts.

Le personnel de la maison se mit à l'œuvre pour combattre le fléau à l'aide du matériel de l'établissement. Il fut bientôt renforcé par les pompiers de Marquette, de Saint-André et à une heure et demie les sauveteurs étaient maîtres du feu.

Les pompiers de Lille, mandés, vinrent avec une pompe à vapeur, sous les ordres de M. le commandant Boivin, mais n'eurent pas à intervenir.

On n'eut à signaler aucun accident de personne. Les dégâts qui sont évalués à dix mille francs environ intéressent surtout le séchoir dans lequel l'incendie éclata et la lingerie qui se trouve à l'étage au-dessus.

MERIGNIES

Une ferme incendiée

Dans le courant de la journée de mercredi un violent incendie a détruit la ferme de M. Chocquet cultivateur à Mérignies.

Cet incendie causé c'est-on par le mauvais état d'une cheminée a fait huit mille francs de dégâts qui sont couverts par une assurance.

HAUBOURDIN

UNE CHUTE GRAVE

Un accident ayant un certain caractère de gravité est survenu à la brasserie Celestin Cordonnier.

Un varouleur de cet établissement Alexis Pollet tirait derrière lui un récipient dit « minette » lorsqu'un faux pas fit tomber et la renverse l'ouvrier qui s'abattit sur la minette.

Dans sa chute, il se fractura la clavicule droite et M. le docteur Bigo appelé à lui donner des soins estima que Pollet devrait garder à son domicile à Beauucamps, un repos de six semaines, et encore, sous réserves de complications ultérieures.

LOOS

VOLEURS DE CUIVRE. — Pour démonter un métier, le mécanicien Léon Dérubreux, du peignage de lin Guillemaud, s'était installé dans le cour de cet établissement.

Il avait déposé des pièces en tas, lorsqu'étant absenté quelques instants, de jeunes peigneurs de l'usine en profitèrent pour venir soustraire plusieurs pièces de cuivre du poids total de dix kilog.

Fouillés, les voleurs, Benoit Desmet Gustave et Emile Helvoet furent trouvés nantis de leur butin.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Cotignies, commissaire de police.

MAIN MUTILEE. — L'ouvrière peigneuse, Madeleine Vausteene, 23 ans, demeurant à Lille, place Antoine Tacq et travaillant à la filature Brabant et Vaudier s'est fait prendre la main droite par un peigne de son métier.

Il en est résulté une plaie grave au pouce droit qui nécessitera pour sa guérison trois semaines de soins.

AIE, LA JAMBE ! — En circulant dans une salle de l'imprimerie Danel, le massicotier, Charles Ghémar, 52 ans, demeurant 118, rue Faidherbe, s'est jeté sur une pédale de massicot qui le blessa à la jambe gauche.

L'ouvrier devra garder un repos de quinze jours.

LAMBERSART

INQUIETANTE DISPARITION

Les habitants de la Villa Faust, sise rue de l'Amiral Courbet, sont très inquiets sur le sort de leur locataire, M. Paul Valdant, 34 ans, architecte.

Celui-ci qui est, paraît-il, sujet à des crises de neurasthénie, est subitement disparu de son domicile, il y a plusieurs jours, et toutes les recherches faites, pour le retrouver sont restées vaines.

VOLEUR ARRETE. — On se souvient du vol nocturne commis, il y a quelque temps, à la ferme Masquelier.

Le voleur, un ouvrier domestique de la ferme, Alfred Delbart, dit Jacques, âgé de 46 ans, vient d'être arrêté en vertu d'un mandat décerné contre lui, par M. Delalé, juge d'instruction.

Le voleur a été déféré à la maison d'arrêt de Lille *et écroué*.

UN OUVRIER MALMENE. — Henri Dransart, ouvrier peintre, demeurant à Lille, rue de l'Epinette et travaillant en ce moment à la teinturerie Delcourt, s'est plaint de ce qu'un employé de cet établissement l'ait giflé, parce qu'il refusait d'exécuter un ordre que lui donnait ce subalterne.

ENTRE VOISINS. — Mme Jeanne Ghyselen-Barez, couturière, demeurant au Parot Vandracq a pour voisine une ménagère, Mme Marie Cœue-Herbaux.

La fatalité veut que ces deux dames ne puissent se voir en peinture et chacune de leurs rencontres les fait échanger des mots aigres-doux.

La dernière fois, le conflit prit une tournure plus grave, et un crêpage de chignons en règle s'en suivit.

Mme Ghyselen écopa d'autant plus que le mari de son adversaire arriva au secours de sa *moitié*.

L'affaire se termina par une plainte qui vaudra un procès-verbal aux belligérants.

PAS-DE-CALAIS

Lens

TOUJOURS LES VOLEURS DE METAUX

Il ne se passe pas de jour que l'on ait à enregistrer quelque nouveau méfait de la bande qui s'est spécialisée dans le vol des métaux et qui, depuis plusieurs mois, sévit sur la région de Lens.

Au cours de l'avant-dernière nuit ces malandrins ont opéré dans un terrain de la cité du numéro 8 de Lens où un entrepreneur, M. Colin, avait installé, dans un hangar, *une locomobile actionnant un malaxeur à* mortier. Ils ont pénétré dans ce hangar et démonté toutes les parties en cuivre de la machine : robinets, purgeurs, graisseurs, manomètre, en tout pour 500 francs de métal.

La gendarmerie, informée, a ouvert une enquête.

DOUVRIN

UN AMI BRUTAL. — Quéniart Cyr, mineur, était au cabaret, chez Mme veuve Blondiau, quand entra Carpentier Martial, 30 ans, mineur, malade depuis six mois. Ne pouvant rien consommer, Carpentier se rendit dans la cuisine du cabaret. Invité à plusieurs reprises à boire une chope par Quéniart, qui le qualifiait de vieux camarade, il avait toujours refusé, quand ce dernier voulant absolument le faire boire, vint le prendre à bras de corps et le déposa près du comptoir, mais d'une façon si malheureuse que, sans avoir aucune blessure apparente, Carpentier est couché depuis deux jours et très mal.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

FOUQUIERES-LEZ-LENS

EN FAMILLE. — La jeune Maria Lelong, 14 ans, est allée se plaindre à la gendarmerie des mauvais traitements que son père, Jules Lelong, lui faisait subir.

Non content de la battre, il l'a menacée d'un revolver et lui a jeté à la tête une lampe qui l'a blessée au front.

Lelong a fait l'objet d'un procès-verbal pour voies de fait et d'un second pour port d'arme prohibée.

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries Lilloises ont conquis les Lillois qui en mangent 300 k. p. jour. Epicerie. Confiserie.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

ROLE DE LA SESSION

Voici le rôle des affaires qui seront soumises au jury pendant la session des assises du premier trimestre 1910 qui s'ouvrira à Saint-Omer le lundi 10 janvier, sous la présidence de M. Gravel, conseiller à la Cour d'Appel de Douai :

LUNDI 10 JANVIER. — Ministère public : M. Velsche, procureur de la République.

1re Affaire. — *Vol qualifié.* — Fleuria Boutte, femme Croquefer, âgée de 29 ans, ménagère, demeurant à Grenay.

Défenseur : Me Benoit.

2me Affaire. — *Coups et blessures volontaires à ascendant.* — Jean-Baptiste Déplanque, âgé de vingt-trois ans, sans profession, demeurant à Ourton.

Défenseur : Me Tourneur.

MARDI 11 JANVIER. — Ministère public : M. Mirande, substitut du Procureur de la République.

1re Affaire. — *Attentats à la pudeur.* — Jean-Baptiste Favier, âgé de 19 ans, journalier, demeurant à Noyelles-Godault.

Défenseur : Me de l'Estoille.

2me Affaire. — *Coups mortels.* — Georges Brassart, âgé de 19 ans, ouvrier mineur, demeurant à Avion.

Défenseur : Me Platiau.

MERCREDI 12 JANVIER. — Ministère public : M. Velsche, procureur de la République.

1re Affaire. — *Attentat à la pudeur.* — Edgard Seat, âgé de 26 ans, caporal au 5me régiment d'infanterie coloniale à Cherbourg.

Défenseur : Me Benoit.

2me Affaire. — *Attentat à la pudeur.* — Gustave Delacqz, âgé de 47 ans, ouvrier peintre, demeurant à Hénin-Liétard.

Défenseur : Me Vandebrouck.

3me Affaire. — *Vol qualifié.* — Henri Morin, âgé de 27 ans, manœuvre de maçon, demeurant à Lens.

Défenseur : Me Dupont.

JEUDI 13 JANVIER. — Ministère public : M. Mirande, substitut du Procureur de la République.

1re Affaire. — *Attentats à la pudeur.* — Gustave Havez, âgé de 47 ans, ouvrier mineur, demeurant à Carvin.

Défenseur : Me de l'Estoille.

2me Affaire. — *Vols qualifiés.* — Georges Ansquer, âgé de 27 ans, ouvrier mineur, demeurant à Lens.

Défenseur : Me Tourneur.

Isaac Beaumont, âgé de 27 ans, ouvrier mineur, demeurant à Lens.

Défenseur : Me de l'Estoille.

Géry Descheemaker, âgé de 28 ans, ouvrier mineur, demeurant à Hénin-Liétard

Défenseur : Me Platiau.

Franc Capron, âgé de 27 ans, ouvrier mineur, demeurant à Hénin-Liétard.

Défenseur : Me Cordonnier.

VENDREDI 14 JANVIER. — Ministère public : M. Velsche, procureur de la République.

Assassinat et complicité. — Jean-Baptiste Harlé, âgé de quarante ans, journalier, demeurant à Cucq.

Défenseur : Me Lefebvre du Prey.

Berthe Guégan, veuve Grard, âgée de 30 ans, cabaretière, demeurant à Cucq.

Défenseur : Me Benoit.

Marie Boubet, femme Harlé, âgée de 41 ans, ménagère, demeurant à Cucq.

Défenseur : Me Lefebvre du Prey.

Hyacinthe Monthuy, veuve Germain, âgée de 75 ans, sans profession, demeurant à Cucq.

Défenseur : Me Leblanc.

SAMEDI 15 JANVIER. — Ministère public : M. Mirande, substitut du procureur de la République.

1re Affaire. — *Tentative de vol qualifié.* — François Lecointe, âgé de 24 ans, ouvrier mineur, demeurant à Marles.

Défenseur : Me Cordonnier.

2me Affaire. — *Attentat à la pudeur.* — Henri Gillet, âgé de 30 ans, ouvrier peintre, demeurant à Lille.

Défenseur : Me Adam.

3e affaire. — *Attentats à la pudeur.* — Jules Benoit, âgé de 34 ans, ouvrier agricole, demeurant à Mory.

Défenseur : Me Dupont.

LUNDI 17 JANVIER. — Ministère public : M. Velsche, procureur de la République.

Assassinat, vol et complicité. — Julien Rousel, âgé de 50 ans, cordonnier, demeurant à Cucq.

Défenseur : Me Benoit.

Marie Boubet, femme Harlé, âgée de 41 ans, ménagère, demeurant à Cucq.

Défenseur : Me Lefebvre du Prey.

Jean-Baptiste Harlé, âgé de 40 ans, décorateur, demeurant à Cucq.

Défenseur : Me Lefebvre du Prey.

MARDI 18 JANVIER. — Ministère public : M. Mirande, substitut du procureur de la République.

1re affaire. — *Attentats à la pudeur.* — Auguste Dumont, âgé de 52 ans, manœuvre, demeurant à Pihen.

Défenseur : Me Leblanc.

2e affaire. — *Vols qualifiés et complicité.* — Marcel Brabandts, âgé de 25 ans, manœuvre, demeurant à Dunkerque.

Défenseur : Me Vandenbroucque.

Maurice Papillon, âgé de 21 ans, sans profession, demeurant à Calais.

Défenseur : Me Leblanc.

Evariste Méquignon, âgé de 36 ans, ouvrier de port demeurant à Dunkerque.

Défenseur : Me Benoit.

Louis Maquignon, âgé de 31 ans, ouvrier de port, demeurant à Dunkerque.

Défenseur : Me Benoit.

MERCREDI 19 JANVIER. — Ministère public : M. Velsche procureur de la République.

1re affaire. — *Infraction à la Loi sur la Presse.* — Charles Bailly, âgé de 52 ans, ex-gérant de l'*Action Syndicale* de Lens.

2e affaire. — *Attentats à la pudeur.* — Norbert Leconte, âgé de 38 ans, ouvrier mineur, demeurant à Sallaumines.

Défenseur : Me Dupont.

3e affaire. — *Tentative de meurtre.* — David Dehaevne, âgé de 31 ans, ouvrier mineur, demeurant à Noeux-les-Mines.

Défenseur : Me Leblanc.

JEUDI 20 JANVIER. — Ministère public : M. Mirande, substitut du procureur de la République.

1re affaire. — *Attentat à la pudeur.* — Georges Béghin, âgé de 40 ans, charron, demeurant à Lievin.

Défenseur : Me Boudry.

2e affaire. — *Viol et attentat à la pudeur.* — Alfred Andouche, âgé de 24 ans, journalier, demeurant à Eperlecques.

Défenseur : Me Benoit.

Henri Ferret, âgé de 23 ans, cultivateur, demeurant à Eperlecques.

Défenseur : Me Lefebvre du Prey.

Paul Macrel, âgé de 23 ans, cultivateur, demeurant à Eperlecques.

Défenseur : Me Cordonnier.

VENDREDI 21 JANVIER. — Ministère public : M. Velsche, procureur de la République.

Ire affaire. — Faux et usage de faux. — Marie Lucas, femme Verdière, âgée de 39 ans, cultivatrice à Oisy-le-Verger.

Louis Verdière, âgé de 48 ans, cultivateur à Oisy-le-Verger.

Défenseur : Me Bellanger.

2e affaire. — *Avortement.* — Hélène Preuvost, âgée de 28 ans, brodeuse, domiciliée en dernier lieu à Calais. En fuite.

3e affaire. — *Complicité de vols qualifiés.* — Théophile Sailly, âgé de 39 ans, ouvrier mineur et cabaretier.

Catherine Caullet, femme Sailly, âgée de 21 ans, cabaretière.

Domiciliés tous deux en dernier lieu à Hénin-Liétard. En fuite.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 6 janvier

VOLS DE LAINE

Les nommés de Rudder Charles, 40 ans, contremaître, demeurant 65, rue d'Iena, à Lille, de Vermeun Gustave et Troessart Charles, demeurant également à Lille, étaient poursuivis pour vol de laine et complicité.

De Rudder, qui était employé à l'établissement de chiffons en gros Albert et Cie, à Lille, avait trouvé moyen, son travail terminé, de sortir de l'établissement des ballots de déchet de laine, qu'il faisait passer à son complice Vermeun. Après quoi, ils allaient la vendre à un marchand de chiffons, Troessart, qui a été impliqué avec eux dans la poursuite.

Les négociants, au préjudice desquels les vols ont été commis, déclarent qu'ils remontent à 2 ans et représentent